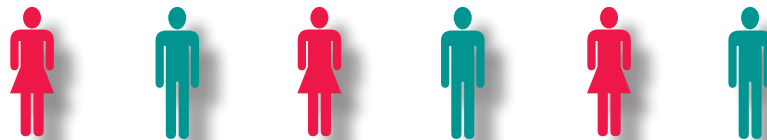


Collège des personnes physiques



ADHESION 2012

L'adhésion concerne l'année civile en cours

Je soussigné(e), Nom : Prénom :

Profession :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tel : Fax :

Email :

Expliquez en quelques mots les motivations de votre adhésion :

.....
.....
.....

- Atteste être signataire de la Charte de **CHANTIER école**
- Sollicite l'adhésion à **CHANTIER école**, réseau national des acteurs de l'insertion et de la formation
- Verse la cotisation 2012 à l'association, soit 15 €

Par chèque n° Banque : à l'ordre de **CHANTIER école**

Rappel : les adhérents au réseau national sont membres de droit des associations régionales **CHANTIER école** là où elles existent.

Fait à : le :

Signature :

association nationale

les acteurs du

CHANTIER
école

insertion/formation

La Charte

Les membres de l'association nationale CHANTIER école reconnaissent la définition du chantier-école suivante :

Le chantier-école est une initiative qui naît d'une double préoccupation territoriale. Celle de la progression des personnes jeunes et adultes, éloignées conjoncturellement ou structurellement de l'activité économique et celle de l'action concrète, utile au « pays », au quartier et à leurs habitants.

Associant toujours plusieurs partenaires de la vie sociale et économique locale dont systématiquement les collectivités territoriales, le chantier-école implique la mise au travail pour une production grande nature, d'un groupe de personnes, encadré par un personnel qualifié techniquement et pédagogiquement. Cet encadrement sait, à partir du chantier, des contraintes de la production, des nécessaires acquisitions de savoir-faire, de savoir-être, articuler des temps d'apprentissage théorique, de rencontres, de vie collective, et aussi des démarches individualisées afin d'aider, d'accompagner chaque participant pour qu'il atteigne les objectifs préalablement définis : de progression individuelle, d'insertion sociale, de (re) mobilisation, de découverte des métiers, de (re) apprentissage de la vie professionnelle, de pré qualification, de qualification, d'accès à l'emploi, (...)

Si les acteurs pensent que la multitude de leurs expériences est une richesse en soi, ils sont convaincus que la liberté d'initiative et d'appréciation peut conduire à des dérives dont souffriraient les personnes participantes, fondement même du chantier-école. Ils décident, quel que soit leur statut, de respecter les fondements suivants et invitent tous les autres acteurs et partenaires, actuels et à venir, à en faire de même.

1 Priorité aux personnes

L'action menée n'a de sens en elle-même. Elle ne prend son sens que vis à vis des personnes pour qui elle est organisée. Celles-ci sont au cœur de la démarche.

La prise en compte dans une même action de publics différents est souvent en elle-même un outil de progression et d'insertion.

2 Non à la démarche occupationnelle

Il s'agit de s'engager dans une démarche fondée sur une volonté de progression des personnes, celle-ci étant bien entendu adaptée à leur état physique et psychologique. Le sens du travail, sa réelle utilité sont les conditions nécessaires à la qualité de la démarche. Là où les objectifs ne sont pas clarifiés, l'intervention par chantier-école doit être refusée.

3 Oui à la valorisation des personnes

Cette progression s'inscrit dans une volonté de valorisation globale des personnes, qui ne peut en aucun cas se réduire à l'amélioration de la capacité à occuper un poste de travail. Elle réclame la mise en place des modalités d'un accompagnement social approprié.

4 Une organisation professionnelle et un encadrement de qualité

En rupture avec la logique du bricolage, le chantier-école requiert :

- une organisation rigoureuse
- un caractère professionnel affirmé
- un encadrement de qualité

Les compétences professionnelles en amont sont indispensables au chantier-école.

5 Une volonté d'inscrire le chantier-école dans un parcours d'insertion

Quelles que soient les vertus du chantier-école, il ne peut à lui seul répondre pour tous les publics à toutes les composantes d'un parcours d'insertion et de formation.

C'est pourquoi, en fonction des potentialités locales, il doit s'inscrire dans des démarches réelles de partenariat.

6 Une obligation d'évaluation

L'évaluation est une nécessité. Elle n'a de sens que si les objectifs et les méthodes font l'objet d'une négociation entre acteurs et financeurs. Elle ne peut se résumer, se limiter

aux seuls critères de l'accès à l'emploi mais doit réellement mesurer la progression des personnes et la tenue des objectifs contractuels formalisés entre acteurs et financeurs.

7 Dans une logique d'intérêt collectif

La production doit sans équivoque être utile et être d'intérêt collectif. Acteurs et partenaires font preuve d'une attention absolue face aux possibles dérives.

8 Une volonté de développement local

Le chantier-école ne peut se développer hors d'une forte logique de développement local, où l'action qu'il initie a vocation à se poursuivre, au moins pour partie, dans la création d'activités pérennes et d'emplois stables, la création de métiers nouveaux, la réponse à des besoins sociaux non satisfaits, ce qui suppose capacité d'innovation, droit à l'expérimentation.

Il suppose également régulation du rapport avec le monde économique, organisation du dialogue avec les entreprises et leurs représentants et recherche de complémentarités.

9 Une stratégie globale

L'action prend place dans une démarche durable de conviction de l'ensemble des composantes du corps social. Celle-ci se fonde sur une volonté militante. Elle s'exerce en particulier en direction des collectivités locales, incitées à développer leurs efforts, à les rendre plus cohérents et à ne pas faire du « moindre coût » leur critère principal pour faire appel au mode de réalisation que constitue le chantier-école.

10 Le nécessaire changement des priorités globales

Seul un changement qui mettrait l'emploi au cœur des priorités de la société permettra de faire reculer l'exclusion.

L'action ne nous dispense pas de cette prise de conscience.

Fait à Roubaix, le 7 octobre 1995 (Archives du Monde du Travail)

*Le Président de l'association nationale
des acteurs du **CHANTIER école***

Jean-Pierre Caillon

Le signataire* :

*(Pour les associations joindre l'extrait de la délibération des instances statutaires).